

Le Parc naturel régional de l'Aubrac recrute

Un/une chargé(e) de mission Eau



A pποροδ de nous

Le Parc naturel régional de l'Aubrac (PNR Aubrac) a été labellisé par décret ministériel le 23 mai 2018. Il a pour mission de renforcer l'attractivité du territoire dans une logique de développement durable et de préservation des patrimoines naturels, culturels et paysagers.

Le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR Aubrac pilote et anime la mise en œuvre de la Charte du Parc, qui définit les orientations de développement du territoire pour une durée de 15 ans, en coordonnant ou portant les opérations de préservation, d'aménagement et de développement durable qui y sont inscrites.

L'équipe du Parc, composée de 22 agents, est organisée en 4 pôles (Administration & gestion; Sensibilisation, Culture & Patrimoine; Développement & Aménagement; Patrimoine naturel). Plus d'informations sur : www.parc-naturel-aubrac.fr.

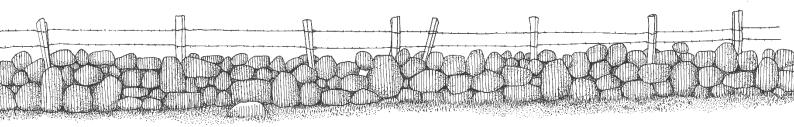


Notre projet

L'eau est un élément transversal de la Charte du Parc de l'Aubrac. Ce document précise la feuille de route du territoire pour la période 2018-2033, que ce soit sur le suivi des milieux aquatiques (mesure 1), la préservation du bon état des cours- d'eau (mesure 9), la restauration des zones humides (mesure 10), le maintien des continuités écologiques (mesure 13), la préservation des sites d'intérêt majeurs (mesure 12) ou encore la conciliation des usages (mesure 28).

Ainsi, depuis 2015, le Parc porte des études et met en œuvre des Programmes Pluriannuels de Gestion (PPG) sur les affluents en rive gauche de la Truyère (Bès, Remontalou, Lévandès, Lebot, Argence, Selves etc...) pour le compte de plusieurs Communautés de communes de son territoire dans le cadre de leur compétence GEMAPI.

Depuis 2024, le Parc est également animateur d'un Contrat de progrès territorial dont l'objectif est la préservation des zones humides et l'adaptation de l'élevage au changement climatique. Il porte également un Observatoire de l'Eau.





Placé(e) sous l'autorité du responsable du pôle Patrimoine naturel et travaillant en lien étroit avec les deux chargées de mission « Milieux aquatiques » assurant l'ingénierie des PPG, le/la chargé(e) de mission « Eau » mène les actions suivantes :

1/ Mise en œuvre des actions de la Charte du Parc en lien avec l'Eau

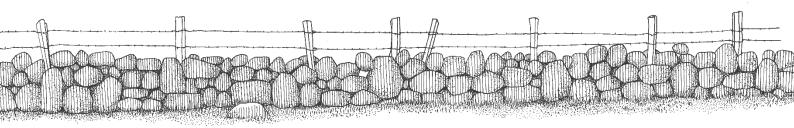
- Portage ou accompagnement des porteurs de projets pour engager des études ou des travaux sur le thème de l'eau et des milieux aquatiques
- Installation et animation de la commission Eau et de la conférence Eau
- Mise en réseau des acteurs de l'eau à l'échelle de l'Aubrac
- Coordination du travail des chargées de mission « milieux aquatiques »
- Gestion de l'observatoire de l'eau
- Suivi de son activité via le logiciel EVA

2/ Animation du Contrat de progrès territorial 2024-2028 pour la préservation des zones humides et l'adaptation au changement climatique.

- Gestion administrative (demandes de subvention, lien avec les partenaires financiers et les collectivités).
- Animation de réunions (comité de pilotage, groupe de travail etc...).
- Coordination des actions (inventaires, diagnostics fonctionnels...) engagées avec les partenaires techniques et financiers
- Elaboration des avant-projets détaillés des actions de restauration, suivi des entreprises et pilotage des chantiers, réception des travaux.
- Conduite d'actions d'information et de sensibilisation auprès de publics divers (propriétaires riverains, agriculteurs, collectivités, acteurs socio-économiques...).

3/ Participation aux activités générales du Syndicat

- Participation à l'élaboration des avis du Parc pour les volets concernant l'eau et les milieux aquatiques
- Participation aux actions transversales animées par les différentes missions du Parc au sein du pôle patrimoine naturel ou des autres pôles en lien avec la ressource en eau ou les milieux aquatiques (biodiversité, Natura 2000, forêt, climat, sensibilisation, éducation à l'environnement et au développement durable, culture, tourisme, marque valeurs parc, communication...)
- Représentation dans les instances extérieures (institutionnelles), auprès des partenaires locaux (communes, socioprofessionnels, associations), au sein de comités techniques et de pilotage.
- Participation à des manifestations grand public.





Formation requise

- Formation bac +5 dans le domaine de la gestion intégrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques et humides.
- Expérience professionnelle de 2 ou 3 ans minimum souhaitée

Connaissances

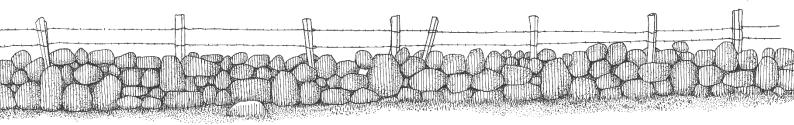
- Solides connaissances des politiques publiques, de la règlementation et des acteurs en lien avec le domaine de l'eau (milieux aquatiques et humides, eau potable, assainissement ...).
- Connaissance des enjeux agricoles locaux : filières bovines, pastoralisme, abreuvement du bétail, ...
- Connaissance des collectivités territoriales, des budgets et des marchés publics.

Compétences

- Gestion de projet (financière et administrative)
- Aisance rédactionnelle indispensable (documents techniques et administratifs).
- Capacités d'animation de réunion et de démarches multi-partenariales.
- Capacités de concertation, pédagogie et communication sur les actions menées et avec tout type de public (élus, agriculteurs, grand public...).
- Maîtrise de l'outil informatique : logiciels de bureautique et SIG (QGis).

Savoin-être

- Autonome, organisé, motivé.
- Sens du travail en équipe.
- Esprit d'initiative et adaptabilité à la diversité des tâches.
- Aptitude au travail sur le terrain
- Disponibilité (possible travail en soirée ou le week-end)





Conditions d'exercice

- Poste d'ingénieur territorial (catégorie A) titulaire ou contractuel.
- Date de prise de poste souhaitée : le 1er juillet 2025.
- Rémunération brute annuelle : selon barème de la fonction publique territoriale, adaptable selon expérience professionnelle.
- Temps plein (35h hebdomadaires / 39h avec RTT)
- Lieu de travail : village d'Aubrac, et pendant la fermeture des locaux pour travaux ;
 - > Nasbinals (48) minimum 1 jour/semaine
 - Travail dans une des antennes du Parc le reste du temps (Argences-en-Aubrac, Chaudes-Aigues, Estaing, Nasbinals, Saint-Chély-d'Apcher)
 - > Télétravail possible 2 jours / semaine.
- Permis B et véhicule personnel indispensables.

Bon à savoir

- Mise à disposition d'un téléphone et ordinateur portable professionnel.
- Remboursement des frais de repas en déplacement et participation de l'employeur via des titres restaurant.
- Mise à disposition de véhicules de service pour les déplacements.
- Avantages sociaux dans le cadre de l'adhésion au Comité national d'action sociale.



Pour candidater

Adresser les candidatures, CV et lettre de motivation (lettre de motivation manuscrite appréciée) à Monsieur le Président du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de l'Aubrac

Les envoyer par mail à eau@parc-naturel-aubrac.fr avant le dimanche 11 mai 2025.

Les entretiens se dérouleront à Nasbinals, le vendredi 23 mai 2025.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à : Mme Cloé GARREL 07 57 68 48 66

